



ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Désignation des  
représentants de la Ville  
de Clamart à la  
commission locale  
d'évaluation des charges  
territoriales (CLECT), de  
l'Etablissement public  
territorial Vallée Sud -  
Grand Paris.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 avril 2016**

**Objet : Désignation des représentants de la Ville de Clamart à la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT), de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5 XII,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial « T2 » dont le siège est à Antony,

Vu la délibération de Vallée Sud - Grand Paris du 16 février 2016 fixant la dénomination de cet établissement comme suit « Etablissement public territorial – Vallée Sud – Grand Paris »,

Vu la délibération de Vallée Sud - Grand Paris du 16 février 2016 fixant la composition de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de la manière suivante : le président ou son représentant et deux représentants par commune : un titulaire et un suppléant désignés par chaque conseil municipal,

Considérant qu'il convient donc de désigner les deux représentants de la commune de Clamart au sein de ladite commission,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la Ville, métropole et intercommunalité du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

**PROCEDE** à l'unanimité (9 élus ne prenant pas part au vote) à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Ville de Clamart pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris de la manière suivante :

Sont candidats et ont obtenu

- Yves COSCAS : 36 voix pour
- Jean-Patrick GUIMARD : 36 voix pour

**Sont donc élus :**

- Yves COSCAS, titulaire.
- Jean-Patrick GUIMARD, suppléant.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**  
**Président du Territoire**  
**Vallée-Sud – Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Approbation des Comptes administratifs 2015 de la Ville et des services annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 15 AVR. 2016  
et de la publication  
le 15 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet:** Approbation des Comptes administratifs 2015 de la Ville et des services annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, Adjoint au Maire chargé des finances et des nouvelles technologies,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu les Budgets primitifs et les Décisions modificatives de l'exercice 2015 du budget principal de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme,

Vu les Comptes de gestion 2015 présentés par le comptable de la Commune pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme,

Vu les Comptes administratifs de l'exercice 2015 pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme,

Considérant que l'arrêté des comptes de la Collectivité est constitué par le vote du Conseil municipal sur le Compte administratif présenté par Monsieur le Maire,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance lors du débat relatif au compte administratif de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme,

Considérant que Monsieur Jean Didier BERGER, Maire de Clamart, s'est retiré de la salle pour le débat et le vote,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à la majorité (9 voix contre) le Compte administratif 2015 du budget principal de la Ville.

**APPROUVE** à la majorité (9 voix contre) le Compte administratif 2015 du budget annexe de la restauration municipale.

**APPROUVE** à la majorité (9 voix contre) le Compte administratif 2015 du budget annexe de l'Office du tourisme.

**CONSTATE** la concordance des comptes entre les résultats figurant dans les Comptes administratifs et ceux résultant des Comptes de gestion du comptable de la commune pour les trois budgets présentés.

**ARRETE** les résultats définitifs du budget principal de la ville tels que définis ci-après :

- résultat de clôture – section d'investissement : 1 331 431,37 € (excédent).
- résultat de clôture – section de fonctionnement : 12 774 067,96 € (excédent).

Le résultat de clôture global s'établit donc à **14 105 499,33 €** (excédent).

**ARRETE** le résultat définitif du budget annexe de la restauration municipale tel que défini ci-après :

- résultat de clôture section de fonctionnement : **0,00 €**.

**ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe de l'Office du tourisme tels que définis ci-après :

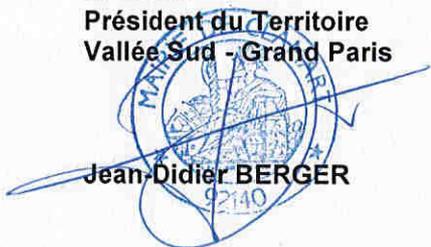
- résultat d'investissement reporté : - 416,61 € (déficit).
- résultat de clôture section de fonctionnement : 18 737,87 € (excédent).

Le résultat de clôture global s'établit donc à **18 321,26 €** (excédent).

Pour extrait conforme,

**Le Maire**

**Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**

  
**Jean-Didier BERGER**





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Présentation des Comptes de gestion 2015 de la Ville et des services annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 15 AVR. 2016  
et de la publication  
le 15 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

  
Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Présentation des Comptes de gestion 2015 de la Ville et des services annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, Adjoint au Maire chargé des finances et des nouvelles technologies,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu les projets de comptes administratifs de la Ville, de la restauration municipale et de l'Office du tourisme pour l'exercice 2015,

Vu les comptes de gestion 2015 présentés par Monsieur le Trésorier principal pour le budget principal de la Ville, de la restauration municipale et de l'Office du tourisme,

Après s'être assuré que le Comptable de la Commune a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant la conformité des résultats article par article des Comptes de gestion de Monsieur le Trésorier principal et des comptes administratifs 2015 de la Ville et des services annexes,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la Ville, Métropole et intercommunalité du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré à la majorité (9 voix contre),

**VOTE** sans observation ni réserve les résultats article par article des comptes de gestion pour l'exercice 2015 de la Commune et des services annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme présentés par Monsieur le Trésorier principal.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**

**Jean-Didier BERGER**







ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Affectation des résultats  
2015 du Budget principal  
de la Ville et des services  
annexes de la restauration  
municipale et de l'Office  
du tourisme.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le **15 AVR. 2016**  
et de la publication  
le **15 AVR. 2016**  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Affectation des résultats 2015 du Budget principal de la Ville et des services annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, Adjoint au Maire chargé des finances et des nouvelles technologies,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2311-5,

Vu les résultats de clôture 2015 des comptes administratifs de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville et des services annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme,

Considérant que l'approbation des Comptes administratifs 2015 présenté permet l'arrêté définitif des comptes et donc de l'affectation des résultats,

Considérant que le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement du Budget principal de la Ville s'établit à 12 774 067,96 € pour l'année 2015,

Considérant que le besoin en financement de la section d'investissement de l'exercice 2015 correspond au cumul :

- du solde déficitaire de l'exercice 2014 : - 4 301 486,32 €
- du solde excédentaire de l'exercice 2015 : 5 632 917,69 €
- du solde déficitaire des restes à réaliser de l'exercice 2015 : - 2 558 425,34 €

s'établit à 1 226 993,97 €.

Considérant que la capacité de financement après restes à réaliser du budget annexe de la restauration municipale est de 0 €,

Considérant que le besoin en financement après restes à réaliser du budget annexe de l'Office du tourisme est de 416,61 €,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la Ville, Métropole et intercommunalité du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré à la majorité (9 voix contre),

**DECIDE** d'affecter les résultats de clôture de la façon suivante :

**Budget principal de la Ville :**

- 1 227 000,00 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.
- 11 547 067,96 € sont reportés au compte 002 de la section de fonctionnement.

**Budget annexe de la restauration municipale :**

Le résultat de la section de fonctionnement étant nul, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque affectation

**Budget annexe de l'Office du tourisme :**

- 420,00 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.
- 18 317,87 € est reportée au compte 002 de la section de fonctionnement.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**  
**Président du Territoire**  
**Vallee Sud - Grand Paris**

**Jean-Didier BERGER**







ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

**Création d'un Budget  
annexe pour les parcs de  
stationnement de la Ville.**

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 15 AVR 2016  
et de la publication  
le 15 AVR 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 avril 2016**

**Objet : Création d'un Budget annexe pour les parcs de stationnement de la Ville.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargée du Budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2221-2,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Code général des impôts notamment son article 256B,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction codificatrice n°05-007-M14 du 27 janvier 2005 relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Considérant que le service public des parcs de stationnement peut être qualifié en service public administratif dont le budget peut être rattaché à la celui de la Ville,

Considérant toutefois que ce service public est assujetti à la TVA,

Considérant qu'il convient donc d'en individualiser le suivi des dépenses et recettes,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la Ville, Métropole et intercommunalité du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 voix contre),

**DECIDE** de créer un budget annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart, dont la dénomination est « Budget annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart ».

**PRECISE** que ce budget est voté par chapitre.

**PREND ACTE** que ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable « M14 » et assujetti à la TVA au taux de 20,00 %.

**PREND ACTE** que l'ensemble des opérations relatives aux parcs de stationnement de la commune, en dépenses et en recettes, seront constatées dans le budget annexe.

**PRECISE** que ce budget sur l'exercice 2016 est équilibré en recettes et en dépenses sans subvention d'équilibre de la Ville.

**PRECISE** enfin que l'ensemble des opérations fera l'objet en fin d'exercice d'un compte administratif qui sera produit avec celui de la Ville.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**  
**Président du Territoire**  
**Vallee Sud - Grand Paris**

**Jean-Didier BERGER**







ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Approbation du Budget  
primitif de la Ville pour  
l'exercice 2016.**

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le **15 AVR. 2016**  
et de la publication  
le **15 AVR. 2016**  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Approbation du Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2016.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargée du Budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2016 de la Ville de Clamart,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la Ville, Métropole et intercommunalité du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA VILLE :****ADOpte dans son ensemble** à la majorité (9 voix contre) le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2016.**DECIDE** de voter la section du budget de la Ville au niveau du chapitre et/ou par opérations listées (section d'investissement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	12 356 081,00	-	12 356 081,00		36	9	
012 - Charges de personnel	38 513 000,00	-	38 513 000,00		36	9	
014 - Atténuation de produit (FPIC)	3 517 797,00	-	3 517 797,00		36	9	
65 - Autres charges de gestion courante	16 291 720,00	-	16 291 720,00		36	9	
66 - Charges financières	2 350 000,00	-	2 350 000,00		36	9	
67 - charges exceptionnelles	448 500,00	-	448 500,00		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	3 700 000,00	-	3 700 000,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement	4 258 215,00	-	4 258 215,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>81 435 313,00</b>	<b>-</b>	<b>81 435 313,00</b>				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
013 - Atténuation de charges	80 000,00	-	80 000,00		36	9	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 200 720,00	-	9 200 720,00		36	9	
73 - Impôt et taxes	49 979 414,00	-	49 979 414,00		36	9	
74 - Dotations et subventions	16 350 641,00	-	16 350 641,00		36	9	
75 - Autres produits d' gestion courante	862 328,00	-	862 328,00		36	9	
77 - Produits exceptionnels	-	-	-		36	9	
78 - Reprises sur provisions	-	-	-		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	-	-	-		36	9	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	11 547 067,96	-	11 547 067,96		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>88 020 170,96</b>	<b>-</b>	<b>88 020 170,96</b>				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - Immobilisations incorporelles	1 640 016,03	643 890,42	2 283 906,45		36	9	
204 - subventions d'équipement versées	965 908,00	4 372,00	970 280,00		36	9	
21 - Immobilisations corporelles	13 803 506,00	2 298 237,13	16 101 743,13		36	9	
23 - Immobilisations en cours	1 282 573,00	764 357,13	2 046 930,13		36	9	
26 - Participations, créances rattachées	-	400 000,00	400 000,00		36	9	
27 - autres immobilisations financières	2 011 500,00	-	2 011 500,00		36	9	
10 - Dotations, fonds et réserves	60 000,00	-	60 000,00		36	9	
13 - Subventions d'investissement reçues	-	-	-		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 679 133,00	-	11 679 133,00		36	9	
45 - Opérations pour le compte de tiers	100 000,00	4 110,70	104 110,70		36	9	
OP 28 - Réaménagement des locaux administratifs	50 000,00	31 340,79	81 340,79		36	9	
OP 38 - Construction de l'école du Jardin Parisien	-	11 485,02	11 485,02		36	9	
OP 40 - Restructuration de l'Hôtel de ville	23 000,00	14 809,79	37 809,79		36	9	
OP 41 - 13 rue de Bièvres	-	3 780,82	3 780,82		36	9	
OP 42 - Réhabilitation de l'ancienne crèche départementale	-	478,40	478,40		36	9	
OP 44 - Parc paysager Picardie	-	29 485,97	29 485,97		36	9	
OP 45 - Centre technique municipal, espaces verts	-	2 352,80	2 352,80		36	9	
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	3 687 121,00	1 738 626,12	5 425 747,12		36	9	
OP 47 - Réaménagement du stade de la Plaine	547 633,00	76 810,30	624 443,30		36	9	
OP 48 - Crèche Perthus	201 999,00	46 044,37	248 043,37		36	9	
OP 49 - Aménagement ancienne gendarmerie	-	2 049,90	2 049,90		36	9	
OP 50 - Crèche du Soleil levant	2 712,00	2 613,26	5 325,26		36	9	
OP 51 - Réhabilitation LEP rue du Guet	15 000,00	14 880,00	29 880,00		36	9	
OP 52 - Reconstruction partielle maternelle du Jardin parisien	36 000,00	-	36 000,00		36	9	
OP 53 - école maternelle Rochers	100 000,00	17 604,00	117 604,00		36	9	
OP 54 - école élémentaire Rochers	94 330,00	18 496,90	112 826,90		36	9	
OP 55 - Réhabilitation église St Pierre St Paul	-	19 839,02	19 839,02		36	9	
OP 57 - Reconstruction complexe Hunebelle	80 000,00	-	80 000,00		36	9	
OP 60 - Marché du Troisy	60 000,00	-	60 000,00		36	9	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section					36	9	
041 - Opération patrimoniales	11 500 000,00	-	11 500 000,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>47 940 431,03</b>	<b>6 145 664,84</b>	<b>54 086 095,87</b>				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
001 - Résultat reporté	1 331 431,37		1 331 431,37		36	9	
13 - Subventions d'investissement	1 296 077,00	3 325 754,50	4 621 831,50		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 125 633,00	261 485,00	10 387 118,00		36	9	
10 - Dotations, fonds et réserves	4 200 000,00		4 200 000,00		36	9	
27 - autres immobilisations financières	2 490 500,00		2 490 500,00		36	9	
45 - Travaux effectués pour le compte de tiers	100 000,00		100 000,00		36	9	
024 - Cessions d'immobilisations	10 270 000,00		10 270 000,00		36	9	
1068 - Exc2dent de produits capitalisés	1 227 000,00		1 227 000,00		36	9	
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 258 215,00		4 258 215,00		36	9	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	3 700 000,00		3 700 000,00		36	9	
041 - Opération patrimoniales	11 500 000,00		11 500 000,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>50 498 856,37</b>	<b>3 587 239,50</b>	<b>54 086 095,87</b>				



Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**



**Jean-Didier BERGER**





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Approbation du Budget  
primitif du service annexe  
de la restauration  
municipale pour l'exercice  
2016.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 15 AVR. 2016  
et de la publication  
le 15 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Approbation du Budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2016.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargée du Budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2016 du service annexe de la restauration municipale,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la Ville, Métropole et intercommunalité du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE :**

**ADOpte dans son ensemble** à la majorité (9 voix contre) le Budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'année 2016 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANT	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - charges à caractère générales	82 100,00	-	82 100,00		36	9	
012 - Charges de personnel	105 000,00	-	105 000,00		36	9	
67 - charges exceptionnelles	2 000,00	-	2 000,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>189 100,00</b>	<b>-</b>	<b>189 100,00</b>				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	100 000,00	-	100 000,00		36	9	
74 - Dotations et subventions	7 200,00	-	7 200,00		36	9	
75 - Autres produits d'égestion courante	81 900,00	-	81 900,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>189 100,00</b>	<b>-</b>	<b>189 100,00</b>				

ADON JVA 2 0  
ADON JVA 2 0

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**



**Jean-Didier BERGER**





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Approbation du Budget  
primitif du service annexe  
de l'Office du tourisme  
pour l'exercice 2016.**

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 15 AVR. 2016  
et de la publication  
le 15 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Approbation du Budget primitif du service annexe de l'Office du tourisme pour l'exercice 2016.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargée du Budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de Budget primitif 2016 du service annexe de l'Office de tourisme,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la Ville, Métropole et intercommunalité du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME :**

**ADOpte dans son ensemble** à la majorité (9 voix contre) le Budget primitif du service annexe de l'Office du tourisme pour l'année 2016 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	80 853,87	-	80 853,87		36	9	
012 - Charges de personnel	47 100,00	-	47 100,00		36	9	
014 - Atténuation de produit	11 000,00	-	11 000,00		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	164,00	-	164,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement		-	-		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>139 117,87</b>	<b>-</b>	<b>139 117,87</b>				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	8 500,00	-	8 500,00		36	9	
73 - Impôt et taxes	110 000,00	-	110 000,00		36	9	
75 - Autres produits de gestion courante	2 300,00	-	2 300,00		36	9	
002 - Résultat reporté	18 317,87		18 317,87		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>139 117,87</b>	<b>-</b>	<b>139 117,87</b>				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
001 - Résultat reporté	416,61		416,61		36	9	
21 - immobilisations corporelles	167,39	-	167,39		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>584,00</b>	<b>-</b>	<b>584,00</b>				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	164,00		164,00		36	9	
1068 - Excédents de fonct. Capitalisés	420,00	-	420,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>584,00</b>	<b>-</b>	<b>584,00</b>				

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris**



**Jean Didier BERGER**





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

**Approbation du Budget  
primitif du service annexe  
des parcs de  
stationnement de la Ville  
de Clamart pour l'exercice  
2016.**

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 15 AVR. 2016  
et de la publication  
le 15 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Approbation du Budget primitif du service annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart pour l'exercice 2016.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargée du Budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de Budget primitif 2016 du service annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la Ville, Métropole et intercommunalité du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT DE LA VILLE DE CLAMART:**

**ADOpte dans son ensemble** à la majorité (9 voix contre) le Budget primitif du service annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart pour l'année 2016 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	187 861,00	-	187 861,00		36	9	
012 - Charges de personnel	186 650,00	-	186 650,00		36	9	
66 - Charges financières	15 700,00	-	15 700,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement	283 099,00	-	283 099,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>673 310,00</b>	<b>-</b>	<b>673 310,00</b>				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	446 310,00		446 310,00		36	9	
73 - Impôt et taxes	227 000,00	-	227 000,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>673 310,00</b>	<b>-</b>	<b>673 310,00</b>				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
21 - Immobilisations corporelles	832 531,00		832 531,00		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	22 700,00		22 700,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>855 231,00</b>	<b>-</b>	<b>855 231,00</b>				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
16 - Emprunts et dettes assimilées	572 132,00		572 132,00		36	9	
021 - Virement de la section de fonctionnement	283 099,00		283 099,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>855 231,00</b>	<b>-</b>	<b>855 231,00</b>				

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**

**Jean-Didier BERGER**







ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Vote des taux d'imposition  
2016.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 15 AVR. 2016  
et de la publication  
le 15 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Vote des taux d'imposition 2016.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargée du Budget,

Vu la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 portant loi de finances pour 2016,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article 1639 A Code général des impôts,

Vu l'article L1612-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2016,

Vu les bases fiscales notifiées à la Commune par le Ministère des finances et des comptes publics,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir les taux fiscaux 2016 au niveau de ceux de l'année précédente soit :

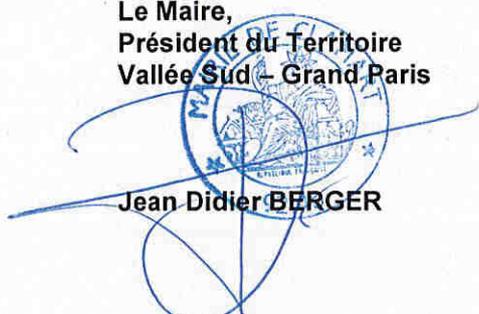
	Taux voté en 2015 rappel	Taux moyens 2014 de la strate*	Taux 2016 voté	Variation
<b>Taxe d'habitation</b>	21,54%	28,90%	<b>21,54%</b>	0,00%
<i>perçue par la Ville de Clamart</i>	14,80%	19,97%		
<i>perçue par la Communauté d'agglomération Sud de Seine</i>	6,74%	8,93%		
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	15,90%	23,77%	<b>15,90%</b>	0,00%
<b>Taxe foncière sur les propriétés non - bâties</b>	16,78%	51,55%	<b>16,78%</b>	0,00%
<i>perçue par la Ville de Clamart</i>	15,84%	47,54%		
<i>perçue par la Communauté d'agglomération Sud de Seine</i>	0,94%	4,01%		

\* source DGCL

**PRECISE** que la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux implique que la Commune perçoive dans un premier temps la totalité du produit de la taxe d'habitation alors que celui-ci était jusqu'alors partagé entre la Commune et la Communauté d'agglomération Sud de Seine. Cette réforme qui se matérialise par l'addition du taux adopté par la Commune en 2015 et du taux adopté par la Communauté d'agglomération en 2015 sera neutre pour le contribuable Clamartois. Dans un second temps, le surplus de produit de taxe d'habitation perçu par la Commune ne sera pas conservé par celle-ci mais reversé à l'Etablissement public territorial, Vallée Sud Grand Paris.

**PRECISE** que les recettes correspondantes et les dépenses de reversement à l'Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris sont prévues au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**  
**Président du Territoire**  
**Vallée Sud – Grand Paris**

  
**Jean Didier BERGER**





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Octroi d'une garantie  
d'emprunt de 620 000 € à  
Clamart Habitat pour la  
construction de 11 places  
de stationnement, une  
crèche et l'aménagement  
d'un commerce au 9-11  
rue de Vanves à Clamart.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le **15 AVR. 2016**  
et de la publication  
le **15 AVR. 2016**  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Octroi d'une garantie d'emprunt de 620 000 € à Clamart Habitat pour la construction de 11 places de stationnement, une crèche et l'aménagement d'un commerce au 9-11 rue de Vanves à Clamart.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargée du Budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

Vu le Code civil et notamment son article 2298,

Vu la délibération du 18 décembre 2013 portant octroi d'une garantie d'emprunt et d'une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat Clamart Habitat,

Vu la demande formulée par Clamart Habitat le 22 mars 2016 tendant à obtenir une garantie d'emprunt,

Vu la lettre d'offre du 9 mars 2016 entre la Banque postale Crédit Entreprises et Clamart Habitat,

Considérant l'emprunt d'un montant de 620 000 € (ci-après « le Prêt » ou « le contrat de Prêt ») contracté par Clamart Habitat (ci-après « l'Emprunteur ») auprès de la Banque postale Crédit Entreprises (ci-après « le Bénéficiaire ») pour les besoins de financement de locaux d'activité situés rue de Vanves à Clamart (92), pour lequel la Commune de Clamart (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : le Conseil municipal de la Ville de Clamart accorde sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant 600 000 €, souscrit par Clamart Habitat auprès de la Banque postale pour la construction de 11 places de stationnement, une crèche et l'aménagement d'un commerce au 9-11 rue de Vanves à Clamart, selon les conditions suivantes :

**Principales caractéristiques du prêt**

- Montant du contrat de prêt : 620 000,00 EUR
- Taux d'intérêt fixe annuel : 1,75 %
- Base de calcul : mois forfaitaire de 30 jours sur la base de 360 jours
- Durée du prêt : 20 ans
- Amortissement : échéances constantes
- Périodicité des échéances : annuelle
- Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et préavis de 50 jours

**Article 2 : Accord du Garant**

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00% (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt contracté par l'emprunteur auprès du bénéficiaire.

La lettre d'offre est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 3 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de La Banque postale dans les 90 jours après la date d'échéance concernée, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes au titre de la Garantie.

**Article 4 : Durée**

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

**Article 5 : Publication de la Garantie**

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

**Article 6 :** Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette demande de garantie.

**Article 7 :** la présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2013.

Pour extrait conforme,

**Le Maire  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**

**Jean-Didier BERGER**







ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Désaffectation et  
déclassement d'une partie  
du domaine public située  
à l'angle de l'avenue Jean  
Jaurès et de la rue de  
Fleury à Clamart en vue de  
son aliénation**

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le **21 AVR. 2016**  
et de la publication  
le **21 AVR. 2016**  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue de Fleury à Clamart en vue de son aliénation.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves SERIE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de la démocratie locale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-9 et L.2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2141-1 et L.3221-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement urbain prévu au niveau du secteur de la Gare, une partie des voies communales affectée au domaine public de la voirie communale située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue de Fleury, sera intégrée à un vaste programme immobilier, afin de permettre un nouveau développement urbain grâce à une nouvelle mixité fonctionnelle de ce quartier,

En effet, l'emprise de voirie concernée supportera une partie d'un nouveau bâtiment qui comportera environ 30 logements et accueillera en son rez-de-chaussée des espaces commerciaux. Ce bâtiment empiètera sur l'actuel domaine public, pour une superficie de 151m<sup>2</sup> et reposera, par ailleurs sur une partie des parcelles cadastrées section H n°41 et 81, appartenant actuellement à la Commune de Clamart,

Ce nouvel aménagement accompagne et renforce l'arrivée de la ligne 15 du métro automatique Grand Paris Express qui prévoit la construction d'une station dite «Fort-d' Issy – Vanves – Clamart» et sa connexion avec la gare du Transilien, ligne N qui fait partie intégrante du programme urbain développé par la Ville, l'objectif poursuivi dans le cadre de ce projet est de recomposer et prolonger le tissu urbain patrimonial constitué autour de la gare,

Ce projet d'aménagement va modifier l'actuel tracé de l'avenue Jean Jaurès et de la rue de Fleury au niveau de leur jonction et par conséquent leurs fonctions de desserte et de circulation,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le déclassement d'un bien appartenant au domaine public ne peut intervenir qu'une fois sa désaffectation constatée,

Par constat d'huissier dressé par Maître LAVOIR, le 7 avril 2016, il a été acté que l'emprise susvisée est bien désaffectée,

Considérant que conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement des voies communales est prononcé par le conseil municipal après enquête publique, dans les conditions fixées par les dispositions des articles R.141-4 et suivants du Code de la voirie routière. Le dossier d'enquête présentera le projet et précisera les mesures compensatoires proposées en termes de circulation des piétons, cyclistes et automobilistes et des stationnements correspondant notamment des modes doux,

L'emprise ainsi désaffectée et déclassée, intégrera le domaine privé de la commune et pourra faire l'objet d'une cession dans les conditions fixées par l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de constater la désaffectation d'une partie des voies communales située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue de Fleury pour ensuite la déclasser du domaine public communal en vue de la reclasser dans le domaine privé communal et cela après enquête publique préalable,

Vu l'avis de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 12 avril 2016,

Après en avoir délibéré à la majorité (9 voix contre),

**CONSTATE**, dans le cadre du projet d'aménagement urbain du secteur de la gare, la désaffectation de l'emprise susmentionnée située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue de Fleury d'une superficie de 151m<sup>2</sup> accolée aux parcelles cadastrées section H numéros 41 et 81, appartenant toutes deux à la Commune de Clamart.

**APPROUVE** le projet de déclassement de cette emprise et sa mise à l'enquête publique préalable puis de déclassement après enquête publique préalable.

**CHARGE M.** le Maire de constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement de la voirie communale en vue de son aliénation.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ce déclassement du domaine public communal.

Pour extrait conforme,

**Le Maire  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris,**

  
**Jean-Didier BERGER**





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Autorisation de déposer  
une autorisation préalable  
concernant la mise en  
place d'une clôture et d'un  
portail en vue de sécuriser  
la maison de la petite  
enfance, sise 14 rue Jean-  
Jacques Rousseau à  
Clamart**

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Réf : 160413

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Autorisation de déposer une autorisation préalable concernant la mise en place d'une clôture et d'un portail en vue de sécuriser la maison de la petite enfance, sise 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Clamart.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Claude CHAPPEY, Adjointe au Maire chargée des services techniques, de la propreté et du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.421-4 et R.421-17,

Considérant que dans le cadre des travaux d'amélioration et de sécurisation de l'espace public de la Commune, il est prévu de réaliser devant le bâtiment communal, sis 14 rue Jean-Jacques Rousseau, la pose d'une clôture et d'un portail muni d'une barre anti panique afin d'éviter les squats et d'endiguer le stationnement illicite,

Considérant que la réalisation des travaux susmentionnés nécessite le dépôt d'une déclaration préalable conformément au Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 12 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation de travaux de sécurisation du Relais assistantes maternelles Rousseau situé au n°14 rue Jean-Jacques Rousseau à Clamart, et à signer toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Autorisation de déposer  
une déclaration préalable  
concernant les travaux de  
remplacement des  
menuiseries de l'école  
élémentaire des Rochers  
située au n°43 rue  
Estienne d'Orves à  
Clamart.**

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le **25 AVR. 2016**  
et de la publication  
le **21 AVR. 2016**  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien ECUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet** : Autorisation de déposer une déclaration préalable concernant les travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire des Rochers située au n°43 rue Estienne d'Orves à Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Claude CHAPPEY, Adjointe au Maire chargée des services techniques, de la propreté et du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.421-4 et R.421-17,

Considérant que l'école élémentaire des Rochers souffre d'infiltrations d'eau, en partie dues au manque d'étanchéité des menuiseries, actuellement en simple vitrage avec châssis bois très vétuste occasionnant des désordres sur le bâti, qu'en conséquence, il a été décidé de remplacer l'ensemble des menuiseries. Le bâtiment présentant une surface vitrée très importante et, afin de répartir les investissements, les travaux se réaliseront en plusieurs phases,

Considérant qu'il s'agit de remplacer la totalité des menuiseries, avec amélioration de la performance thermique mais sans modification ni de leurs surfaces, ni de matériaux ou couleur,

Considérant que la réalisation des travaux susmentionnés nécessite le dépôt d'une déclaration préalable conformément au Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 12 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de remplacement des menuiseries à l'école élémentaire des Rochers sise 43 rue Estienne d'Orves à Clamart, et à signer toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris,

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Autorisation de déposer  
une déclaration préalable  
concernant les travaux de  
ravalement de la partie  
basse de la façade du  
marché de la Fourche  
situé à l'angle de l'avenue  
Victor Hugo et de la rue  
Pierre Baudry.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien ECUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 avril 2016**

**Objet** : Autorisation de déposer une déclaration préalable concernant les travaux de ravalement de la partie basse de la façade du marché de la Fourche situé à l'angle de l'avenue Victor Hugo et de la rue Pierre Baudry.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Claude CHAPPEY, Adjointe au Maire chargée des services techniques, de la propreté et du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.421-4 et R.421-17-1 dans sa rédaction du décret n°2014-253 du 27 février 2014,

Considérant que dans le cadre des travaux de mise en valeur de l'espace public de la Commune, il est prévu le ravalement complet de toute la façade du niveau rez-de-chaussée du marché de la Fourche, à savoir un décapage de la peinture existante et le ravalement traditionnel sur toute la partie basse du bâtiment,

Considérant que la réalisation des travaux susmentionnés nécessite le dépôt d'une déclaration préalable conformément au Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 12 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de ravalement de la façade du marché de la Fourche situé à l'angle du n°224 avenue Victor Hugo et au n°6 rue Pierre Baudry à Clamart, et à signer toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris,**

  
**Jean-Didier BERGER**



ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Demande de subvention  
auprès du Conseil  
départemental des Hauts-  
de-Seine pour l'année  
2016 dans le cadre de  
l'implantation d'un  
système de  
vidéoprotection.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 avril 2016**

**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'année 2016 dans le cadre de l'implantation d'un système de vidéoprotection.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017,

Considérant que la Ville de Clamart souhaite poursuivre le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur son territoire dont l'étude nécessite une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,

Considérant que la Ville de Clamart a recherché toutes les sources possibles de financement auprès des partenaires institutionnels,

Vu l'avis favorable de la commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 12 avril 2016,

Après en avoir délibéré à la majorité (8 voix contre et 1 abstention),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine une subvention au titre du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et la phase 1b de son programme de vidéoprotection.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris,**

  
**Jean-Didier BERGER**



ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Demande de subvention  
auprès du fonds  
interministériel de  
prévention de la  
délinquance (FIPD) pour  
l'année 2016 dans le cadre  
de l'implantation d'un  
système de  
vidéoprotection.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 avril 2016**

**Objet:** Demande de subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'année 2016 dans le cadre de l'implantation d'un système de vidéoprotection.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017,

Considérant que la Ville de Clamart souhaite poursuivre le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur son territoire dont l'étude nécessite une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,

Considérant que la Ville de Clamart a recherché toutes les sources possibles de financement auprès des partenaires institutionnels,

Vu l'avis de la commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 12 avril 2016,

Après en avoir délibéré à la majorité (8 voix contre et 1 abstention),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et la phase 1b de son programme de vidéoprotection.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris,**

**Jean-Didier BERGER**





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Désignation d'un  
représentant dans un  
syndicat de copropriétés.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Réf : 160417

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

### **Objet : Désignation d'un représentant dans un syndicat de copropriétés.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Claude LAURANS, Adjoint au Maire chargé du commerce, de l'artisanat, des marchés et du développement commercial,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 avril 2014 désignant des représentants de la Ville dans divers syndicats de copropriétés,

Considérant que la Ville est propriétaire d'un certain nombre de locaux qui sont gérés par des syndicats de copropriétés et qu'il convient donc de compléter la délibération visée ci-dessus en désignant un membre du Conseil municipal pour représenter la Commune dans le cadre du syndicat Debièvre (marché de la Fourche, avenue Victor Hugo/Pierre Baudry),

Vu l'avis de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 12 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

### **Debièvre (marché de la Fourche, avenue Victor Hugo/Pierre Baudry) :**

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

**PROCEDE** à la désignation d'un représentant pour siéger au sein de ce syndicat, 8 élus ne prenant pas part au vote :

Sont candidats et ont obtenu :

- Monsieur Claude LAURANS : 37 voix pour

**Est donc élu :**

**Monsieur Claude LAURANS**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**

**Jean-Didier BERGER**



ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

**Bilan des acquisitions et  
cessions immobilières de  
la Commune en 2015.**

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Réf : 160418

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 avril 2016**

**Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune en 2015.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves SERIE, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme et de la démocratie locale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Considérant que la commune de Clamart a acquis et cédé des biens immobiliers sur son territoire au cours de l'année 2015,

Considérant qu'il convient de porter à la connaissance du Conseil municipal l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année 2015,

Vu l'avis de la commission n°5 - urbanisme, logement, accession à la propriété et démocratie locale du 13 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la liste des acquisitions et des cessions réalisées par la Commune sur son territoire au cours de l'année 2015, telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**

**Jean-Didier BERGER**



**ACQUISITIONS :**

<b>ACQUISITIONS 2015</b>						
<b>Date de l'acte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Prix</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Date délibération ou décision directe</b>	<b>objet</b>
20/03/2015	pavillon	56 route du Pavé Blanc	865 000 €	Consorts Grunenberger	29/09/2014	Acquisition à l'amiable Constitution d'une unité foncière avec les parcelles sises 54 et 56 bis route du Pavé Blanc
07/04/2015	Appartement + mobilier	1 rue du Président Roosevelt	115 000 €	M. Mme Prochalski	12/01/2015	Préemption Programme immobilier
04/05/2015	Bâtiments à usage mixte	30 rue de Meudon	1 942 000 € Inclus commission d'agence	Consorts Hayrapian	13/02/2015	Préemption Programme immobilier
12/06/2015	Local commercial	27 à 37 rue PV Couturier Centre Desprez	945 000 € inclus commission d'agence	SAS Les Relais de la Forme	09/03/2015	Préemption Requalification du centre commercial
03/07/2015	Local commercial	27 à 37 rue P.V. Couturier Centre Desprez	230 000 €	Sté Patong Bay	09/03/2015	Préemption requalification du centre commercial

**CESSIONS :**

<b>CESSIONS 2015</b>						
<b>Date de l'acte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Prix</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Date délibération ou décision directe</b>	<b>objet</b>
9/11/20015	Ancienne voirie	30 rue du Fort	7000 €	Ville	29/04/2014	
09/12/2015	Ancienne voirie	42 rue de l'Espérance	45 000 €	Ville	9/04/2015	





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Avis de la Commune de Clamart sur la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), valant mise en compatibilité du PLU de Clamart, du projet de tramway T10 Croix de Berny (Antony)-Place du Garde (Clamart).**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 avril 2016**

**Objet : Avis de la Commune de Clamart sur la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), valant mise en compatibilité du PLU de Clamart, du projet de tramway T10 Croix de Berny (Antony)-Place du Garde (Clamart).**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article R 153-13 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 11 et 29 avril 2014 prescrivant la révision du PLU,

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2015 arrêtant le projet de PLU,

Vu le courrier du 23 avril 2015 adressé par la Ville à Monsieur le Préfet sur l'avis de la Commune sur le projet T10,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 1<sup>er</sup> juillet 2015,

Vu les observations formulées par la Ville par courrier dans le cadre de l'enquête publique du tramway T 10 à la Présidente de la Commission d'enquête publique, en date du 5 novembre 2015,

Vu le dossier de mise en compatibilité du PLU de Clamart et de l'addendum suite à la réserve n°1 de la commission d'enquête,

Vu le rapport d'enquête unique et les conclusions de la Commission d'enquête du 15 janvier 2016,

Vu le courrier du 21 mars 2016 de Monsieur le Préfet invitant la Ville à donner son avis sur le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'addendum joint, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que sur le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint,

Considérant que l'enquête publique préalable à l'obtention de la déclaration d'utilité publique du projet de tramway T10 Croix de Berny (Antony) - Place du Garde (Clamart) s'est tenue du 5 octobre au 6 novembre 2015 qui a également porté sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, qui nécessitent des adaptations pour permettre la réalisation du projet,

Considérant que la Ville de Clamart est invitée par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine à donner son avis sur le projet de tramway T10 suite au rapport et aux conclusions de la commission d'enquête, ainsi que sur la mise en compatibilité du PLU de Clamart,

La Ville prend note de l'avis favorable en date du 15 janvier 2016 de la commission d'enquête à la Déclaration d'utilité publique au projet de construction de la ligne de tramway T10 entre Antony et Clamart assorti de deux réserves relatives à :

- 1° la réalisation d'un itinéraire cyclable à Clamart,
- 2° l'acquisition d'un bien à usage d'habitation à Antony ;

Et de cinq recommandations relatives à :

- 1° l'impact du projet sur le foncier de l'hôpital Béclère à Clamart,
- 2° la poursuite de la concertation notamment avec RTE,
- 3° le suivi des recommandations de la Commission Interdépartementale de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers (CIPENAF),
- 4° l'adaptation du projet devant l'hôtel de Chateaubriand à Chatenay-Malabry
- 5° la réduction d'une voie à Chatenay-Malabry.

L'itinéraire cyclable prévu initialement sur le Chemin du vieux cimetière a reçu un rejet unanime du public et des associations. La Commission d'enquête a donc demandé à la maîtrise d'ouvrage de prévoir plutôt un itinéraire cyclable le long de la plateforme du tramway sur la RD 2 et de retirer l'emprise du chemin du périmètre de la DUP. La mise en compatibilité du PLU de Clamart a ainsi fait l'objet d'un addendum afin de prendre en compte ce nouveau tracé,

La prise en compte de ce tracé ne permettra plus d'assurer le maintien de la RD 2 dans sa configuration actuelle, ni même dans une configuration comportant trois voies de circulation routières,

La Ville de Clamart qui s'est exprimée à plusieurs reprises sur ce projet, en approuvant d'une part l'arrivée de ce nouveau mode de transport, et en affirmant d'autre part son souhait prioritaire de maintenir deux fois deux voies, ou a minima trois voies de circulation sur la RD2, car cette route départementale constitue en effet l'axe majeur de liaison routière entre le Haut-Clamart et le Bas-Clamart,

Dans le cadre d'un partenariat entre la Ville de Clamart, l'Etat, le Département et le Territoire destiné à la réalisation de logements dans le cadre de la TOL, et de locaux commerciaux afin de consolider le développement économique du territoire, en Ile-de-France et dans le cadre du PLH et du PLU, la suppression de voies routières engendrerait des difficultés de circulation considérables sur un secteur déjà saturé plusieurs heures par jour. La Ville a mis en évidence ces impératifs dans un courrier au Préfet en date du 23 avril 2015, où sont présentées ses observations en amont de l'enquête publique unique, pour une bonne intégration du projet dans le paysage urbain. Elle y mentionne notamment la nécessité du maintien de la deux fois deux voies,

De plus, la Ville a réaffirmé sa position, lors de l'enquête publique unique, dont l'avis figure au rapport d'enquête.

Le Département a proposé, afin de tenter de résoudre les points de congestion du trafic :

- « l'élargissement des voies, en approche du carrefour de la place du Garde ;
- la coordination des feux de la place du Garde avec ceux de la place Marquis. »

Considérant que la Mairie de Clamart ne peut se satisfaire de cette réponse et réaffirme ainsi fermement la nécessité de maintien de deux fois deux voies avenue Claude Trébignaud ou à défaut, au moins trois voies routières en tout point de ce secteur stratégique,

Vu l'avis de la commission n°5 - urbanisme, logement, accession à la propriété et démocratie locale du 13 avril 2016,

Après en avoir délibéré à la majorité (8 voix contre),

**DECIDE** d'émettre un avis favorable assorti d'une réserve sur le projet de réalisation du tramway T10 Antony-Clamart au motif que la Ville de Clamart rejette la réduction à deux fois une voie routière et souhaite le maintien à deux fois deux voies de l'avenue Claude Trébignaud (RD 2) ou à défaut, au moins trois voies en tout point de cet axe stratégique.

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le présent avis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**

**Jean-Didier BERGER**





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

**Acquisition à l'amiable  
d'un terrain bâti sis 28 rue  
de Meudon, cadastré  
section AC numéro 131,  
d'une surface d'environ 1  
050 m<sup>2</sup>, appartenant à la  
Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie des  
Hauts de Seine (CPAM 92).**

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Acquisition à l'amiable d'un terrain bâti sis 28 rue de Meudon, cadastré section AC numéro 131, d'une surface d'environ 1 050 m<sup>2</sup>, appartenant à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts de Seine (CPAM 92).**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 1111-1,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 9 novembre 2005, modifié le 24 avril 2013 et transmis en préfecture le 30 avril 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015 portant arrêt du projet du Plan local d'urbanisme,

Vu l'avis de France Domaine en date 15 janvier 2016,

Considérant que par courrier en date du 17 avril 2013, la CPAM des Hauts de Seine a fait part à la Ville de son projet de vendre son site de Clamart situé 28 rue de Meudon, cadastré section AC numéro 131 d'une emprise foncière d'environ 1 050 m<sup>2</sup>,

Considérant que la Ville a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce site : dès lors, plusieurs échanges entre la CPAM 92 et la Ville ont eu lieu,

Ce bien est situé dans le centre-ville, dans un quartier recherché, proche du bois de Clamart et de son stade, et bénéficie d'une bonne desserte en transports publics. De plus la ligne du futur tramway T10 se trouvera à proximité du site,

L'opportunité d'acquérir ce bien renforcerait l'offre de logements de ce secteur. Plusieurs projets de constructions sont à l'étude aux environs, notamment la requalification du terrain d'assiette de l'ancienne piscine du bois,

Par ailleurs, entre temps, la Ville s'est portée acquéreur, par décision de préemption en date du 13 février 2015, de l'immeuble limitrophe à celui de la CPAM 92, sis 30 rue de Meudon d'une surface de 967 m<sup>2</sup>, cadastré section AC numéro 132,

L'association de ces deux parcelles permettrait de constituer une unité foncière de 2 017 m<sup>2</sup> et par conséquent de réaliser un programme de logements dans le respect du Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

Considérant que dès lors, par courrier en date du 12 octobre 2015 la Ville a renouvelé à la CPAM 92 son intérêt pour l'achat de son site sis 28 rue de Meudon et qu'au regard de l'avis de France Domaine en date du 15 janvier 2016, la Ville s'est proposée d'acquérir ce bien au prix de 1 390 000 € correspondant à l'offre de la CPAM 92,

Vu l'avis de la commission n°5 - urbanisme, logement, accession à la propriété et démocratie locale du 13 avril 2016,

Après en avoir délibéré à la majorité (8 voix contre et 1 abstention),

**APPROUVE** l'acquisition à l'amiable d'un terrain bâti sis 28 rue de Meudon, cadastré section AC numéro 131, d'une surface d'environ 1 050 m<sup>2</sup>, appartenant à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts de Seine (CPAM 92) au prix de 1 390 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette acquisition pour le compte de la Commune.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris,**

  
**Jean-Didier BERGER**





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Acquisition en VEFA d'un parking public auprès de Clamart Habitat, 11bis rue de Bièvres à Clamart.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Réf : 160421

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Acquisition en VEFA d'un parking public auprès de Clamart Habitat, 11bis rue de Bièvres à Clamart.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean MILCOS, Conseiller municipal chargé de la voirie, des affaires funéraires et des cimetières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 1111-1,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 9 novembre 2005, modifié le 24 avril 2013 et transmis en préfecture le 30 avril 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015 portant arrêt du projet du Plan local d'urbanisme,

Vu l'avis de France Domaine en date 22 mars 2016,

Considérant que l'Office public de l'habitat Clamart Habitat développe au 11 bis rue de bièvres à Clamart un projet de construction d'un immeuble de logements, comptant deux niveaux de sous-sol à usage de parking public ou privé et que la Ville de Clamart se propose d'acquérir le premier niveau de parking afin de le mettre à disposition du public et notamment des usagers de la Maison des associations dont le projet n'avait pas été accompagné d'une réflexion sérieuse sur le stationnement,

Considérant que la méthode de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) permet un strict respect du Code des marchés publics (Clamart Habitat étant une personne publique) et assure aussi la cohérence du projet avec un seul maître d'œuvre et une seule procédure de marché de travaux,

Considérant qu'à la suite de l'avis de France domaine en date du 22 mars 2016, la Ville pourrait acquérir le premier niveau de sous-sol à usage de parking de l'immeuble à édifier par Clamart Habitat au 11-13 rue de Bièvres. L'accès se fera par la rue de Bièvres par une rampe commune avec les stationnements résidentiels, et sortie piétonne directement sur la rue de Bièvres accessible aux personnes à mobilité réduite. Le parking représentera une superficie d'environ 1 400 m<sup>2</sup> offrant environ 40 places de stationnement pour véhicules légers et deux aires de stationnement pour deux roues, que l'aménagement définitif du parking comprenant bornes et barrières d'accès, peintures et jalonnements spécifiques, éclairage et sonorisation, resteront à la charge de la Ville à la livraison des locaux,

Considérant que le prix de cession convenu entre Clamart Habitat et la Ville qui s'établit à 995 000 €, soit 710 € par mètre carré, sera supporté par le budget annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart et financé par l'emprunt par tranches au fur et à mesure de la réalisation de l'immeuble,

Vu l'avis de la commission n°5 - urbanisme, logement, accession à la propriété et démocratie locale du 13 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

**APPROUVE** l'acquisition en VEFA d'un parking public auprès de Clamart Habitat au 11bis rue de Bièvres à Clamart pour un prix qui s'établit à 995 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette acquisition pour le compte de la Commune.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris,**

**Jean-Didier BERGER**







ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Approbation d'un avenant  
n°1 à la convention  
d'occupation du domaine  
public du SEDIF par la  
Ville de Clamart pour un  
terrain sis route du Pavé  
blanc à Clamart (RD 406).**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 avril 2016**

**Objet : Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public du SEDIF par la Ville de Clamart pour un terrain sis route du Pavé blanc à Clamart (RD 406).**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Claude LAURANS, Adjoint au Maire chargé du commerce, de l'artisanat, des marchés et du développement commercial,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la délibération du 24 octobre 2012, approuvant la convention d'occupation du domaine public du SEDIF par la Ville de Clamart pour le terrain sis route du Pavé Blanc à Clamart,

Vu la convention conclue entre le SEDIF (Syndicat des eaux d'Ile-de-France), la société VEOLIA EAU D'ILE-DE-FRANCE SNC et la Ville de CLAMART en date du 20 novembre 2012, relative à l'occupation d'un terrain sis route du Pavé blanc à Clamart, appartenant au SEDIF, par la Ville de Clamart,

Considérant que le SEDIF est propriétaire sur la Commune de Clamart d'une parcelle de terrain cadastrée section BK n° 93 d'une contenance de 3 880 m<sup>2</sup> donnant, sur une de ces façades, 14 route du Pavé Blanc et sur laquelle est implantée une station de relevage ; ce site fait partie du domaine public du Syndicat auquel la commune de Clamart adhère,

Par convention en date du 20 novembre 2012, le Syndicat a mis à disposition de la Ville de Clamart une emprise d'environ 450 m<sup>2</sup> à usage de parkings pour les clients des commerçants de la route du Pavé blanc,

Considérant que le 27 novembre 2015, le Préfet des Hauts-de-Seine a pris un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération de construction de logements avec commerces en rez-de-chaussée, sur l'assiette foncière « Pavé blanc RD 406/ RD 906 ». Ce projet entre désormais dans sa phase opérationnelle et nécessite donc le relogement provisoire de deux commerçants actuellement installés sur le futur site du programme immobilier et ayant vocation à s'y réimplanter à l'issue des travaux,

Considérant que l'emprise actuellement dévolue au parking public, route du Pavé blanc, pourrait accueillir pendant environ deux ans des locaux provisoires (de type modulaire) dans l'attente de leur installation définitive dans les rez-de-chaussée dédiés au commerce prévus dans le programme mis en œuvre par la société Icade Promotion,

Vu l'avis de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 12 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (6 abstentions),

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public du SEDIF par la Ville de Clamart.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**  
**Président du Territoire**  
**Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Approbation d'une convention d'occupation d'une emprise de terrain, sis route du Pavé Blanc à Clamart, entre la Ville et la société Icade Promotion.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 28 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Approbation d'une convention d'occupation d'une emprise de terrain, sis route du Pavé Blanc à Clamart, entre la Ville et la société Icade Promotion.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Claude LAURANS, Adjoint au Maire chargé du commerce, de l'artisanat, des marchés et du développement commercial,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la délibération du 24 octobre 2012, approuvant la convention d'occupation du domaine public du SEDIF par la Ville de Clamart pour le terrain sis route du Pavé Blanc à Clamart,

Vu la convention conclue entre le SEDIF (Syndicat des eaux d'Ile-de-France), la société VEOLIA EAU D'ILE-DE-FRANCE SNC et la Ville de CLAMART en date du 20 novembre 2012, relative à l'occupation d'un terrain sis route du Pavé Blanc à Clamart, appartenant au SEDIF, par la Ville de CLAMART,

Vu la délibération du 14 avril 2016 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public du SEDIF par la Ville de Clamart pour le terrain sis route du Pavé Blanc à Clamart,

Considérant que le SEDIF est propriétaire sur la Commune de Clamart d'une parcelle de terrain cadastrée section BK n° 93 d'une contenance de 3 880m<sup>2</sup> donnant, sur une de ces façades, 14 route du Pavé Blanc et sur laquelle est implantée une station de relevage et que ce site fait partie du domaine public du Syndicat auquel la commune de CLAMART adhère,

Par convention en date du 20 novembre 2012, le Syndicat a mis à disposition de la Ville de Clamart une emprise d'environ 450m<sup>2</sup> à usage de parkings pour les clients des commerçants de la route du Pavé Blanc,

Considérant que par délibération en date du 16 avril 2016, le Conseil municipal a autorisé le Maire de Clamart à signer un avenant à cette convention afin de permettre son changement d'usage et par le fait, l'implantation de bâtiments provisoires de type modulaire sur cette partie de terrain mis à disposition de la Commune,

Considérant que monsieur le Préfet des Hauts de Seine, ayant pris un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération « Pavé Blanc RD 406/ RD 906 », le 27 novembre 2015 la société Icade Promotion en est désormais l'opérateur, ce projet entrant dans sa phase opérationnelle, la société Icade Promotion entend reloger provisoirement sur ce terrain deux commerçants actuellement installés sur le futur site du programme immobilier et ayant vocation à s'y réimplanter à l'issue des travaux,

Considérant qu'il a ainsi été convenu entre la Ville et la société Icade Promotion que cet opérateur se chargera de l'implantation de deux locaux provisoires afin d'y installer, dans le respect des contraintes techniques liées à la configuration du site et pendant toute la durée de son chantier, les locaux de la pharmacie et de l'épicerie, respectivement sis 6 et 8 route du Pavée Blanc afin de ne pas interrompre leurs activités,

Vu l'avis de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 12 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (6 abstentions),

**APPROUVE** les termes de la convention d'occupation par la société Icade Promotion du terrain mis à la disposition de la Ville par le SEDIF, au 14 route du Pavé Blanc à Clamart.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

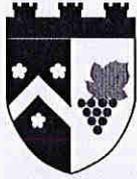
Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**

**Jean-Didier BERGER**







ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Inscription d'une convention de projet urbain partenarial au Bureau territorial du Territoire Vallée Sud Grand Paris dans le cadre d'une autorisation de permis de construire déposée par la société Bouygues Immobilier.**

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 21 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Inscription d'une convention de projet urbain partenarial au Bureau territorial du Territoire Vallée Sud Grand Paris dans le cadre d'une autorisation de permis de construire déposée par la société Bouygues Immobilier.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2015 relative au transfert de la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux établissements publics territoriaux et l'accord de la commune pour l'achèvement des procédures d'élaboration ou d'évolution du PLU communal en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Considérant que la société Bouygues Immobilier entend réaliser un projet de construction d'environ 47 logements sur un ensemble de parcelles cadastrées en section BE n° 100 et 196, sis 28-30 rue des Carnets à Clamart, dans le quartier du Jardin Parisien ; cette opération va générer des besoins propres aux nouveaux habitants et familles qui s'installeront dans ce futur programme immobilier,

Considérant que la taxe d'aménagement non sectorisée actuellement en vigueur ne permettrait pas de financer de façon conséquente la réalisation des équipements publics nécessaires au bon fonctionnement du quartier ; la société Bouygues Immobilier propose la signature d'une convention de projet urbain partenarial (PUP), dispositif prévu par les articles L 332-11-3 et suivant du Code de l'urbanisme et la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR » ; La participation de la société Bouygues Immobilier a été estimée à 439 000 € afin de financer pour partie l'amélioration d'équipements de proximité, et dans ce cas particulier l'extension de l'école maternelle du Jardin parisien et la réfection des espaces publics environnant le projet immobilier,

Considérant que le versement du PUP remplacera le versement de la part communale de la Taxe d'aménagement au taux actuel de 5% et correspondra à un taux de 19,5%,

Considérant qu'en application de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et de ses décrets, l'Etablissement public territorial (EPT), Vallée Sud Grand Paris, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, est désormais l'organe compétent pour signer toute convention de projet urbain partenarial,

Vu l'avis de la commission n°5 - urbanisme, logement, accession à la propriété et démocratie locale du 13 avril 2016,

Après en avoir délibéré à la majorité (6 voix contre, 2 abstentions et Monsieur Serge Kehyayan ne prenant pas part au vote),

**SOLLICITE** de Monsieur le Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée délibérante d'une convention de projet urbain partenarial entre cette autorité, gestionnaire du Plan Local d'Urbanisme et la société Bouygues Immobilier.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**

  
**Jean-Didier BERGER**

92140





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Mise en place des  
coupons sports pour  
l'année scolaire 2016-2017  
: aide aux associations  
sportives conventionnées  
avec la Ville accueillant  
des enfants clamartois en  
âge d'être scolarisés en  
2016-2017.**

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le **25 AVR. 2016**  
et de la publication  
le **21 AVR. 2016**  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet :** Mise en place des coupons sports pour l'année scolaire 2016-2017 : aide aux associations sportives conventionnées avec la Ville accueillant des enfants clamartois en âge d'être scolarisés en 2016-2017.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sally RIBEIRO, Conseillère municipale chargée des sports,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les conventions générales d'objectifs et de moyens entre la Ville de Clamart et les associations sportives approuvées par le Conseil municipal du 24 avril 2013,

Considérant qu'afin de renforcer l'accès du plus grand nombre de jeunes Clamartois au sport, la Ville souhaite aider directement les familles par la mise en place de coupons sports qui visent à diminuer le coût de l'adhésion,

Vu l'avis de la commission n°7 - commerce, loisirs, sport, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, coopération décentralisée du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise en place des coupons sports à destination des Clamartois en âge d'être scolarisés en 2016-2017 en petite, moyenne et grande sections de maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 s'inscrivant avant le 31 décembre 2016 dans une association sportive clamartoise conventionnée avec la Ville selon la répartition suivante :

- 40€ pour les tranches A, B et C du quotient familial,
- 35€ pour les tranches D, E et F du quotient familial,
- 30€ pour les tranches G, H et I du quotient familial,
- 25€ pour les tranches J, K et L du quotient familial.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement des coupons sports à chaque association sportive conventionnée qui en détient à partir de la ligne budgétaire de la direction des sports de fonction 40 et de nature 658.

Pour extrait conforme,

**Le Maire  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris,**



**Jean-Didier BERGER**



ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Approbation d'une convention de partenariat avec l'association SOS MNS dans le cadre de l'opération Clamart Plage 2016.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR 2016  
et de la publication  
le 21 AVR 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1° Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2° Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 avril 2016**

**Objet : Approbation d'une convention de partenariat avec l'association SOS MNS dans le cadre de l'opération Clamart Plage 2016.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sally RIBEIRO, Conseillère municipale chargée des sports,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'opération Clamart Plage 2016, l'association SOS MNS se propose de mettre à disposition des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) diplômés ayant pour mission la surveillance des bassins, selon les besoins spécifiques vis-à-vis de la législation en vigueur,

Vu l'avis de la commission n°7 – commerce, loisirs, sport, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine et coopération décentralisée du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'association SOS MNS de mise à disposition de maîtres-nageurs sauveteurs diplômés.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris**

**Jean-Didier BERGER**





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Approbation d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative à la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Sébastien BOUNET

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet :** Approbation d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative à la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Patrice RONCARI, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, périscolaires, les centres socioculturels, la cuisine centrale et la jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que sur l'année scolaire 2014/2015, dix-sept enfants porteurs de handicap et ayant une reconnaissance de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), ont été accueillis avec un accompagnement spécifique dans les accueils de loisirs de la Ville sur différents temps (pause méridienne, extrascolaire et périscolaire),

La Ville de Clamart a répondu à l'appel à projet de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine afin de compenser le surcoût lié à l'accueil d'enfants en situation de handicap et d'accompagner les familles sur les décisions d'orientation de leur enfant, en développant le travail en réseau entre centres d'accueil spécialisés et structures d'accueil traditionnel,

Selon la commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, les actions complémentaires mises en œuvre par la Ville de Clamart en lien avec le CCAS, répondent aux objectifs de l'appel à projet,

Considérant que par conséquent, une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 100 € est attribuée à la Ville pour compenser les frais de personnels de deux agents vacataires qui accueillent deux enfants à la pause méridienne et à l'accueil périscolaire. Ces deux enfants continuent à fréquenter les centres de loisirs, dans les mêmes conditions, sur l'année scolaire 2015/2016,

Vu l'avis de la commission n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative à la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Pour extrait conforme,

**Le Maire  
Président du Territoire  
Vallée-Sud – Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Attribution des  
subventions municipales  
aux associations pour  
l'année 2016.**

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 15 AVR. 2016  
et de la publication  
le 15 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

**Objet : Attribution des subventions municipales aux associations pour l'année 2016.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves COSCAS, Adjoint au Maire chargé du personnel, des affaires générales, des associations et des anciens combattants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de soutenir la vie associative dans les différents domaines d'intervention qui nécessitent un soutien financier de la Ville pour garantir la bonne marche de leurs activités et apporter un encouragement fort aux bénévoles sur des projets contribuant à créer du lien social et de l'animation, de maintenir des permanences et de faire face à leurs frais de fonctionnement,

Le montant des subventions prend en compte les aides en nature apportées à l'ensemble des associations dans un souci d'équité et de juste répartition par rapport au nombre d'adhérents clamartois, aux actions indispensables de certaines dans le domaine de la santé ou de la solidarité et aux projets innovants répondant à une demande des habitants,

Vu l'avis de la commission n° 7 - commerce, loisirs, sport, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, coopération décentralisée du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (8 abstentions),

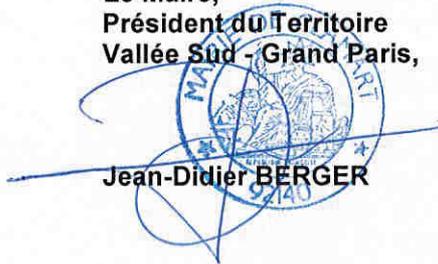
**APPROUVE** les montants des subventions aux associations pour l'année 2016.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions conformément au tableau ci-dessous, déductions faites des avances votées par délibération du 16 décembre 2015.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris,**

**Jean-Didier BERGER**





ASSOCIATIONS	MONTANT 2016	VOTE	NPPV
<b>DIRECTION CULTURELLE</b>			
AMIS DE TSUICA	2 270,00 €	8 abst	F Le Got
AMIS DE SOPHIE TAUBER ET JEAN ARP	4 000,00 €	8 abst	C Chappey/F Le Got
APA SOUND	0,00 €	8 abst	F Le Got
APEAC	1 000,00 €	8 abst	F Le Got
ARTGORA	300,00 €	8 abst	F Le Got
ATA THEATRE	600,00 €	8 abst	F Le Got
CHORALE LES BRIERES	1 540,00 €	8 abst	F Le Got
CLAM'ART CHORALE	300,00 €	8 abst	F Le Got
COMPAGNIE CINDERELLA	200,00 €	8 abst	F Le Got
DETECT'YVES	500,00 €	8 abst	F Le Got
DIRE LE MONDE	1 200,00 €	8 abst	F Le Got
ECELLE DE SOIE	200,00 €	8 abst	F Le Got
ENSEMBLE VOCAL ACCORD	944,00 €	8 abst	F Le Got
ESPACE SAINT JO LE VIEUX THEATRE	2 500,00 €	8 abst	F Le Got
HARMONIE DE CLAMART	19 503,00 €	8 abst	P Roncar/S Donger/F Le Got
JUSTE DANCE	200,00 €	8 abst	C Dubois/F Le Got
LE LAVOIR	6 695,00 €	8 abst	F Le Got
LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES HAUTS DE SEINE	350,00 €	8 abst	F Le Got
MUSICA CLAMA'ART	7 000,00 €	8 abst	F Le Got
MC BIG BAND	1 000,00 €	8 abst	F Le Got
POLY-SONG (CHORALE A TOUT CŒUR)	800,00 €	8 abst	F Le Got
SBAC	6 900,00 €	8 abst	F Le Got
TERRE CREATIVE	630,00 €	8 abst	F Le Got
ALM L'AVENTURE EN MUSIQUE	604,00 €	8 abst	F Le Got
<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>59 236,00 €</b>		

<b>DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE</b>			
<b>LOISIRS</b>			
ACCES	1 100,00 €	8 abst	
AMICALE PHILATHELIQUE	150,00 €	8 abst	
CLAMART ACCUEIL	780,00 €	8 abst	
CLAMART RELIURE	500,00 €	8 abst	ML Coupeau
CLUB AMITIE ET CULTURE	1 100,00 €	8 abst	C Chappey
CLUB D'ACTIVITES FEMININES DE CLAMART	800,00 €	8 abst	
CLUB GEOLOGIQUE	2 000,00 €	8 abst	
LES AMIS DE CLAMART	700,00 €	8 abst	
RECREASOIE	610,00 €	8 abst	

<b>HANDICAP/SANTE</b>			
APF	305,00 €	8 abst	
France ALZHEIMER	1 000,00 €	8 abst	
LES PAPILLONS BLANCS	2 500,00 €	8 abst	C Dubois/C Quillery
SAIS 92	300,00 €	8 abst	
UNAFAM	300,00 €	8 abst	
VALENTION HAUY	200,00 €	8 abst	
VMEH	150,00 €	8 abst	

<b>FAMILLE/SOLIDARITE CARITATIVES</b>			
AGF	1 050,00 €	8 abst	C Chappey
ARPE	10 000,00 €	8 abst	MA Boyer/F Morgère
CIDFF	19 000,00 €	8 abst	
CROIX ROUGE	2 200,00 €	8 abst	
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	1 800,00 €	8 abst	
LES RESTOS DU CŒUR	5 000,00 €	8 abst	
SECOURS CATHOLIQUE	1 400,00 €	8 abst	
SEL	400,00 €	8 abst	
SOLIDARITE ET LOISIRS DE CLAMART	7 800,00 €	8 abst	C Chappey
STELA MAISON DE RETRAITE SAINTE EMIUE	1 512,00 €	8 abst	



<b>EDUCATION/PREVENTION</b>				
	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE ARMENIEN SAMUEL MOORAT	1 500,00 €	8 abst	
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MAISON BLANCHE	305,00 €	8 abst	C Dubois
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DES PETITS PONTS	305,00 €	8 abst	
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ALAIN FOURNIER	305,00 €	8 abst	C Dubois
	ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE	400,00 €	8 abst	
	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DES PETITS PONTS	500,00 €	8 abst	
	LA FRATERNITE	1 650,00 €	8 abst	
	PREVENTION ROUTIERE	350,00 €	8 abst	
	PROTECTION CIVILE	2 300,00 €	8 abst	
	SCOUTS ET GUIDES DE France	1 500,00 €	8 abst	

<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>				
	COMITE DU SOUVENIR DU GENERAL DE GAULLE	100,00 €	8 abst	
	COMITE D'UNION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	1 000,00 €	8 abst	C Huard
	FNACA	200,00 €	8 abst	
	MEDAILLES MILITAIRES	100,00 €	8 abst	
	SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	100,00 €	8 abst	
	SOUVENIR Français	200,00 €	8 abst	
	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	100,00 €	8 abst	C Huard
	UNP 92 SUD	120,00 €	8 abst	

<b>JUMELAGE/SOLIDARITE INTERNATIONALE</b>				
	COMITE DE JUMELAGE	7 200,00 €	8 abst	C Huard/F Le Got/J Minassian/G Poyart/C Chappey/F Morgère/MT Carollo
	ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ECOLE TREBOTSASSERE	600,00 €	8 abst	
	JEUNESSE ARMENIENNE DE France	700,00 €	8 abst	
	GROUPE TIERS MONDE CLAMART	700,00 €	8 abst	
	SOLIDARITE PROTESTANTE France ARMENIE	1 500,00 €	8 abst	

<b>ENVIRONNEMENT/EMPLOI/INSERTION</b>				
	ESPACES	39 000,00 €	8 abst	C Quillery
	JARDIN PARTAGE DES GALVENTS	300,00 €	8 abst	
	SOCIETE REGIONALE D'HORTICULTURE	800,00 €	8 abst	
	DGA/DGS	200,00 €	8 abst	
	<b>TOTAL VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>124 692,00 €</b>		

<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>				
	ASSOCIATION DES TERRITORIAUX DE CLAMART (CLAMASS' TER)	29 000,00 €	8 abst	
	<b>TOTAL PREVENTION SECURITE</b>	<b>29 000,00 €</b>		
<b>PREVENTION SECURITE</b>				
	ASSOCIATION NOUVELLES VOIES	4 000,00 €	8 abst	
	<b>TOTAL PREVENTION SECURITE</b>	<b>4 000,00 €</b>		
<b>PETITE ENFANCE</b>				
	O P'TITES FRIMOUSES	250,00 €	8 abst	
	AMPE	1 100,00 €	8 abst	
	COCCINELLES	61 800,00 €	8 abst	
	PILOTIN	63 860,00 €	8 abst	
	PIOU PIOU	61 800,00 €	8 abst	
	<b>TOTAL PETITE ENFANCE</b>	<b>188 810,00 €</b>		
<b>COMMERCE</b>				
	CLAMART COMMERCES ARTISANAT	3 500,00 €	8 abst	
	ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE COMMERCIAL DES HAUTS DE CLAMART	3 500,00 €	8 abst	
	UNION COMMERCIALE DES MARCHANDS ETALAGISTES DES MARCHES DE CLAMART	40 000,00 €	8 abst	
	<b>TOTAL COMMERCE</b>	<b>47 000,00 €</b>		



SPORT			
ABAC BADMININTON CHATILLON	500,00 €	8 abst	
CSMC ATHLETISME	30 085,00 €	8 abst	
CLAMART BASKET	42 381,00 €	8 abst	
CCR92 (COURSE A PIED)	7 634,00 €	8 abst	
CSMC CYCLISME	38 945,00 €	8 abst	
CSME (MONTAGNE ESCALADE)	17 400,00 €	8 abst	
CLUB D'ESCRIME DE CLAMART	13 930,00 €	8 abst	
CSMC FOOTBALL	111 522,00 €	8 abst	
CLAMART GYMNASTIQUE	126 121,00 €	8 abst	
CSMC GYM VOLONTAIRE	2 574,00 €	8 abst	
CLAMART HANBALL	36 787,00 €	8 abst	
CSMC JUDO	39 875,00 €	8 abst	
ERCC MODELES REDUITS	500,00 €	8 abst	
CSMC NATATION	28 500,00 €	8 abst	C Dubois
CLAMART PETANQUE	1 000,00 €	8 abst	
CLAMART RUGBY 92	106 000,00 €	8 abst	
SPELEO GROUPE DES HAUTS DE SEINE	400,00 €	8 abst	
SOFT BALL	500,00 €	8 abst	
ACTKD (TAE KWON DO)	8 430,00 €	8 abst	
TENNIS CLUB DE CLAMART	23 509,00 €	8 abst	
CSMC TENNIS DE TABLE	38 430,00 €	8 abst	
CVB92 (VOLLEY)	118 000,00 €	8 abst	
CSMC VOLLEY	82 077,00 €	8 abst	
<b>TOTAL SPORT</b>	<b>875 100,00 €</b>	<b>8 abst</b>	
<b>TOTAL TOUS SECTEURS</b>	<b>1 327 838,00 €</b>		





ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Approbation d'un avenant  
relatif aux nouvelles  
activités périscolaires  
(NAP) pour l'année  
2015/2016.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS :** Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 14 avril 2016

**Objet : Approbation d'un avenant relatif aux nouvelles activités périscolaires (NAP) pour l'année 2015/2016.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013 qui fixe de nouveaux principes, mis en œuvre à la rentrée 2013 : l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum,

Vu les délibérations du Conseil municipal des 11 juillet 2014, 29 septembre 2014 et 9 juillet 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer les différentes conventions pour une durée de deux ans de juillet 2014 à juillet 2016,

Considérant que l'association « le Plus Petit Cirque du Monde » intervient depuis deux ans dans le cadre des NAP à l'école des Rochers avec un atelier « hip hop » et qu'en complément, depuis 2014, un atelier «clown/ initiation au cirque », animé par la même association et financé par Sud de Seine s'était également déroulé à l'école Trivaux mais s'était arrêté fin 2015 avec la transformation de Sud de Seine. Cet atelier avait donné toute satisfaction tant sur le plan du projet pédagogique, que sur le plan de l'encadrement des enfants ou encore de la forte adhésion à l'activité,

Le comité de pilotage des nouvelles activités périscolaires (Direction de l'éducation, Direction des sports et Vie associative) souhaite remettre en place cet atelier « clown/initiation au cirque » au dernier trimestre de l'année scolaire afin de répondre aux besoins et aux attentes enregistrés sur les NAP et à une demande d'activité originale notamment sur le complexe scolaire du petit Clamart,

Considérant que l'ajout de cet atelier s'inscrit dans le cadre de l'équilibre global du budget des NAP de l'exercice en cours. L'enveloppe budgétaire consacrée aux NAP pour 2016/2017 et proposée au BP se monte à 325 233 €,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sport, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine et coopération décentralisée le 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**FIXE** le montant global de chaque subvention et son échéancier de paiement à verser aux associations partenaires sélectionnées selon les tableaux ci-dessous :

Nom Association	Montant global	Echéancier de versement	
		A la signature	Juin 2016
PPCM	1640,20	492,06	1148,14

**DIT** que ce montant viendra s'ajouter à la subvention d'un montant de 6 060 euros votée lors du Conseil municipal du 9 juillet 2015.

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2016.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand-Paris**

Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une  
subvention sur projet à  
l'association Juste Dance.**

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 avril 2016**

**Objet : Versement d'une subvention sur projet à l'association Juste Dance.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur François Le Got, Adjoint au Maire chargé de la culture, des jumelages, du tourisme et du patrimoine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 10 décembre 2015 de l'association Juste dance qui sollicite la Ville de Clamart afin d'obtenir une subvention sur projet de 3 000 euros pour la création d'un « Battle zeuStreet Crew », manifestation de danse hip hop à Clamart,

Considérant que l'association Juste Dance, créée le 19 juillet 2013, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, est affiliée à la Fédération française de danse, que cette association a pour objet : la connaissance, la diffusion, l'enseignement et le développement d'activités artistiques autour de la danse urbaine, ethnique, latine. Il s'agit principalement du Break Dance, du Top Rock, de la Salsa, de la Kizomba et de la Zumba,

Cette association, très active sur Clamart, participe régulièrement aux manifestations organisées par la Ville (Téléthon, fête de la musique et du quartier Gare, Quartiers d'été...), organise des stages durant les vacances scolaires en partenariat avec le service jeunesse, et s'est impliquée depuis deux ans dans les Nouvelles Activités Périscolaires,

L'association sollicite la Ville afin d'obtenir une subvention de 3 000 euros pour la création d'un « Clamart Battle 2016 ». Il s'agit d'un concours annuel de Break Dance/Hip Hop. Les « crews » (équipes) franciliennes, françaises et européennes seraient représentées avec une remise de trophée dans la tradition des grands shows internationaux de Break Dance,

Considérant qu'après étude de leur projet, il est proposé d'organiser l'évènement au gymnase du Campus en lien avec les services concernés (culture, vie associative, sport) afin de contribuer à l'animation du Haut Clamart et qu'en plus de la subvention sur projet, un appui communication et logistique sera apporté à l'association,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée le 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Carole Dubois ne prenant pas part au vote),

**DECIDE** d'attribuer à l'association Juste Dance une subvention sur projet de 1 000 € pour la création d'un « Clamart Battle 2016 ».

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2016.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris**



**Jean-Didier BERGER**



ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Rapport sur le bilan  
d'activité de la  
commission communale  
pour l'accessibilité pour  
l'année 2015.

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Samia DHAMNA - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 25 AVR. 2016  
et de la publication  
le 21 AVR. 2016  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 avril 2016**

**Objet : Rapport sur le bilan d'activité de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2015.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Carole DUBOIS, Conseillère municipale chargée du handicap et de l'accessibilité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-3,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit de l'allègement des procédures et notamment son article 98,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et notamment son article 11,

Considérant que conformément à l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, un rapport exposant le bilan d'activité de l'ensemble des actions conduites par la Ville de Clamart dans le domaine du handicap est présenté au Conseil municipal chaque année,

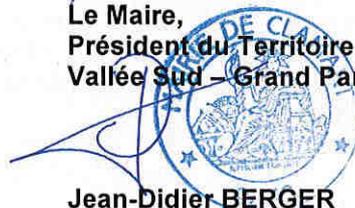
Vu l'avis de la Commission n°4 – social, santé, solidarité, égalité des chances, handicap et accessibilité, et Aînés du 13 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité pour l'exercice 2015.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris,**



Jean-Didier BERGER